

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 DECEMBRE 2018**

Convocation : le 27 novembre 2018

Affichage : le 27 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 14 présents et 16 votants

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre, à Louvigny, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : Mesdames Aurélie Godard, Edith Hamel, Anne-Françoise Assimingue, Chantal Blanchetière, Emmanuelle Marion, Anne-Marie Lamy et Messieurs Henri Peyronie, Pascal Jouin, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Jacques Chapelière, Didier Auxepaulès, Patrick Ledoux, Emmanuel Lesouef

Absents excusés : Mesdames Magalie Ruault, Anne-Marie Robert, Guylaine Duport, Marianne Lainé-Pinchart, Eléonore Vève et Messieurs Christophe Grimonpon, Jacques Lamouroux, Camille Lovenou

Pouvoirs de : Madame Magalie Ruault à Monsieur Pascal Jouin et de Madame Anne-Marie Robert à Monsieur Jacques Chapelière. Pouvoir de Madame Aurélie Godard à Madame Emmanuelle Marion à partir du point sur le label TDCE

Secrétaire de Séance : Monsieur Emmanuel Lesouef

**Evènements passés :**

Mardi 16 octobre 2018 à partir de 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : dans le cadre du cycle d'éducation populaire « Démocratie participative et Communes », la 2<sup>ème</sup> soirée-débat organisée par CoDéPaL, Collectif pour une Démocratie Participative et Locale accueillera Fernand Karagiannis, élu de la commune de Saillans (département de la Drôme) qui viendra évoquer la mise en place d'une démocratie plus directe et plus vivante.

Jeudi 18 octobre 2018 à 17 h 30 : conseil d'école de Louvigny dans la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves

Samedi 20 et dimanche 21 octobre 2018 à la Salle des fêtes de Louvigny : exposition d'oiseaux organisée par l'Oiseau Club Régional

Lundi 5 novembre 2018 à 19 h dans la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : conseil municipal

Mercredi 7 novembre 2018 à 20 h 30 à la salle de sports Yannick Noah : commission sports

Samedi 10 novembre 2018 à 9 h 30 : commémoration de la fin de la première guerre mondiale au monument aux morts de la commune

Samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018 à la Salle des fêtes de Louvigny : bourses aux jouets et

aux vêtements organisées par l'association des amis du jumelage de Louvigny

Mardi 13 novembre 2018 dans la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : réunion du PEL

Mercredi 14 novembre 2018 à 20 h 30 à la Salle des fêtes de Louvigny, dans le cadre du festival AlimenTerre : diffusion du film « l'agroécologie dans l'Oasis de Chenini » en partenariat avec Eau Vive Normandie et Cocisol suivi d'un débat avec la réalisatrice

Jeudi 15 novembre 2018 à 18 h à la mairie de Louvigny : CCAS

Samedi 17 novembre 2018 de 9 h à 19 h à Saint André sur Orne : séminaire annuel de l'équipe municipale de Louvigny

Jeudi 22 novembre 2018 de 8 h à 10 h : petit déjeuner organisé par Caen la mer au quartier Koenig avec les entreprises de Louvigny et Bretteville sur Odon

Jeudi 22 novembre 2018 à partir de 16 h à la salle des fêtes de Louvigny : 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association Ad'Vocacy avec qui la commune de Louvigny est en partenariat depuis plusieurs années.

Lundi 26 novembre 2018 à 19 h à la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : conseil municipal à la salle polyvalente de l'école Hubert Reeves

Vendredi 30 novembre 2018 à 10 h : inauguration de la nouvelle Maison d'Accueil Spécialisé de l'AAJB au Mesnil de Louvigny

Vendredi 30 novembre, samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 décembre 2018, toute la journée, à l'entrée du centre commercial de Louvigny : collecte de la banque alimentaire. Les loupiaciens ont très bien répondu à l'appel en venant déposer 3 126 kg (contre 2 869 kg en novembre 2017). La permanence a été tenue par 52 bénévoles issus de plusieurs structures associatives ou organismes.

Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 décembre 2018, toute la journée à la salle des fêtes de Louvigny : marché de Noël

Lundi 3 décembre 2018 à 18 h 15 à la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : inauguration du nouveau site internet de la commune de Louvigny

Lundi 3 décembre 2018 à 19 h dans la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : conseil municipal de Louvigny

#### **Evènements à venir :**

Mercredi 5 décembre 2018 à 17h30 : commémorations marquant la fin de la guerre d'Algérie

Jeudi 6 décembre 2018 à 7 h 30 à la salle Brassai : petit déjeuner avec l'association Louvigny+ regroupant les artisans-commerçants de Louvigny

Samedi 8 décembre 2018, à partir de 14 h à la salle de sports Yannick Noah : pôle sportif au profit du Téléthon

Lundi 10 décembre 2018 à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes de Louvigny : réunion publique sur les thèmes du PLU, l'accueil de migrants, l'entretien de nos espaces publics et le projet d'allongement de piste de l'aéroport de Caen-Carpique.

Mardi 11 décembre 2018 à partir de 20 h 30 à la mairie de Louvigny : CCAS

Mercredi 12 décembre 2018 à partir de 15 h à la salle des fêtes de Louvigny : après-midi récréatif

Jeudi 13 décembre 2018 à partir de midi au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : comité syndical du syndicat mixte de lutte contre les inondations.

Jeudi 13 décembre 2018 à partir de 18 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : conseil communautaire de Caen la mer

Samedi 15 décembre 2018 à partir de 20 h 30 à l'église de Louvigny : concert de Noël organisé par l'association « la fugue et compagnie »

Dimanche 16 décembre 2018 à partir de 16 h à la salle des fêtes : spectacle de Noël gratuit pour les enfants de Louvigny : « Michka » par la compagnie Souffle 14 suivi d'un goûter

Lundi 17 décembre 2018 à partir de 18 h 30 : inauguration de la nouvelle usine d'eau de Louvigny, route de Maltot.

Mardi 18 décembre 2018 à partir de 18 h 45 dans la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : vœux aux personnels municipaux

- Mercredi 19 décembre 2018 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Louvigny : réunion publique relative au Plan de Prévention Multi-Risques de la Basse Vallée de l'Orne organisée par les services de l'Etat
- Mercredi 16 janvier 2019 à partir de 18 h à la salle des fêtes de Louvigny : cérémonie des vœux de l'équipe municipale de Louvigny
- Dimanche 20 janvier 2019 à 15 h 30 et 17 h à la salle des fêtes de Louvigny : concert « duolatina » organisé en lien avec les écoles par l'orchestre de Caen
- Lundi 21 janvier 2019 à 19 h à la salle Brassai de Louvigny : vœux aux artisans-commerçants de Louvigny
- Lundi 28 janvier 2019 à 19 h à l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny : conseil municipal

## **BILAN DU CONTRAT TRIENNAL 2017-2019 DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET PRESENTATION DU PROCHAIN TRIENNAL PAR LA COORDINATRICE D'EAU VIVE**

Présentation de Madame Agathe Beunard, coordonnatrice Eau Vive et Madame Marie-Françoise Pradal, conseillère municipale à Colombelles  
Les communes de Louvigny, Colombelles, Mondeville et Iffs adhèrent à la coopération décentralisée du canton de Kornaka au Niger

### Rappel du projet :

- renforcement des capacités institutionnelles (appui aux communes de Kornaka)
- animation du territoire et ouverture au monde (échange d'établissement scolaire, activité périscolaire)
- amélioration des conditions socio-économique, notamment des femmes et des jeunes (accès à l'état civil, micro entreprise)
- accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le canton (construction de puits, de bloc sanitaire)

### Actions à Louvigny :

- participation à la fête communale Saint Côme en septembre
- implication de l'école de Louvigny
- rencontre des Services d'Action Sociale et Educative de Proximité
- Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

### Budget :

500 000€ sur 3 ans

### Communication :

- site internet
- page face book
- réalisation d'une vidéo auxquelles ont participé des élus

### L'actualité :

- Création de la 1<sup>ère</sup> communauté de communes à Kornaka
- une mission en janvier 2019 de représentant d'Eau Vive Normandie avec la présence de deux élus de la commune (le voyage est à la charge financière de l' élu)
- un contrat triennal avec le soutien de l'AFD (Agence Française de Développement) dans le cadre de la FICOL (facilité de financement des collectivités territoriales françaises) ?, avec la commune de Louvigny comme cheffe de file ?

Louvigny verse 30 centimes par habitants d'adhésion à Eau Vive chaque année.

Monsieur Jacques Chapelière demande comment Eau Vive a pu accompagner la création de la communauté de communes.

Madame Beunard répond qu'eau vive a accompagné juridiquement une association de communes pour qu'elle dépose un dossier de création de communauté de communes en cours de validation.

Monsieur Patrick Ledoux rappelle que Monsieur Joseph Decaëns a créé l'association Solidarité Louvigny avec le Sahel (association de solidarité internationale) à l'issue de son dernier mandat en tant que maire de Louvigny et que la SLAS adhère également à Eau Vive Normandie.

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur Patrick Ledoux rappelle que la DM porte sur l'achat d'un véhicule électrique pour le service bâtiment et sur la renégociation des 4 emprunts en un nouvel emprunt incluant les travaux de la mairie.

Recettes complémentaire du fonctionnement virées à la section investissement

La commune a perçu 12 600 € de plus du fond de péréquation

La commune a perçu 1 053 € de plus de remboursement du personnel

Changement à l'investissement :

Inscription de l'achat d'une échelle télescopique

Inscription de l'achat d'un véhicule électrique

Adopté à l'unanimité

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GROUPE LA POSTE POUR LA CREATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny rappelle que les élus ont fait le choix de la création d'une agence postale communale afin de pérenniser le service public aux administrés face à la décision de la Poste de fermer le bureau de Louvigny à moyen terme.

Les travaux de restructuration de la mairie avec la création de l'agence postale communale accessible aux personnes à mobilité réduite débuteront en janvier 2019.

Monsieur Hémon, architecte du projet a estimé le montant des travaux liés à l'aménagement d'un bureau de poste dans les locaux de la Mairie.

Il a considéré que 50 % des travaux d'accès à l'accueil étaient communs à la Mairie et à la poste, soit environ 20 m<sup>2</sup> :

Maçonnerie	7 529.60 € HT
Menuiseries extérieures	2 638.57 € HT
Plâtrerie	1 570.00 € HT
Menuiseries Intérieures compris PSE	2 005.00 € HT
Electricité	2 998.00 € HT
Plomberie – Chauffage	569.14 € HT
Peinture – revêtement de sols	2 040.00 € HT
	-----
Soit un total HT	19 350.31 € HT

Au vu des offres retenues, le montant total des travaux liés à la création de l'agence postale communale est de 19 350,31 €HT soit de 23 220,37 €TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité auprès de la Poste une demande de subvention équivalente aux montant de travaux.

Adopté à l'unanimité

<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA JOURNEE DU LIVRE POUR ENFANTS-EDITION 2019</b>
---------------------------------------------------------------------------------

Madame Aurélie Godard, conseillère municipale en charge de la journée du livre pour enfants présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions ci-après

Créée en 2011, cette manifestation est destinée à permettre aux enfants d'accéder aux livres **gratuitement et à la lecture par le biais d'activités ludiques et créatrices.**

La 9<sup>ème</sup> édition se déroulera les 15 et 16 mars 2019.

- Pour les tout-petits, des séances de tapis lecture seront organisées par l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles.
- **L'association Matulu**, s'adressera aux très jeunes enfants et leurs parents, avec des échanges, des lectures ; leur objectif créer ou recréer du lien grâce au livre.
- **Karine Debout Métairie** proposera d'éditer un petit livre grâce à la sérigraphie
- **Fred Coconut** animera un atelier d'initiation à la bande dessinée
- **Séverine Dalla Libera**, auteur jeunesse, interviendra sur son métier le vendredi matin auprès des classes de CP. Le samedi elle animera un atelier autour de la création d'un arbre avec plusieurs matériaux.
- **Alix Lauvergeat** fera découvrir aux enfants l'art du pop up
- Les enfants pourront découvrir la lecture et rencontrer les bénévoles de l'association « Lire et faire lire » qui se chargeront de la malle de livres qui nous est prêtée chaque année par la communauté urbaine de Caen la mer.

La plupart des intervenants sont rémunérés selon la Charte des auteurs-illustrateurs jeunesse, soit 413,00 € par journée et par intervenant.

Le budget prévisionnel ci-joint, liste les dépenses et recettes liées à cette manifestation.

<b>Dépenses</b>		
<b>1 .Dépenses liées aux auteurs</b>		
<b>Rémunérations</b>		
<b><u>Vendredi 15 :</u></b>	Spectacle « contes pour petites oreilles » par la compagnie Magnanarelle	680,00 €
<b><u>Samedi 16 :</u></b>	Fred Coconut – atelier BD	605,00 €
	Association Matulu - Lectures et atelier pour les 0/3ans	150,00 €
	Alix Lauvergeat – Pop-up	540,00 €
	Séverine Dalla Libera – intervention avec les scolaires	605,00 €

	et Ateliers créatifs	
	Karine Debout-Metairie - sérigraphie	450,00 €
<b>2 .Transport- Hébergement- Restauration</b>	Hébergement et repas vendredi 16 mars Frais de restauration des intervenants	75,00 € 130,00€
<b>3. Mise à disposition de la salle</b>	Location Salle des Fêtes - tarif loupiacien Chauffage-électricité Frais de ménage	400,00 € 150,00 € 150,00 €
<b>4. Communication</b>	Réalisation de l'affiche, des programmes, des invitations par l'agent chargé de la communication	150,00 €
<b>5. Fonctionnement</b>	Affranchissement, téléphone, impression des bulletins d'inscription	80,00 €
<b>6. Frais de vernissage</b>		70,00 €
<b>7. Frais de personnel communal</b>	Indemnisation de l'animatrice du RAM (1/2j) Transport, installation matérielle (2h de travail de 2 agents)	200,00 € 180,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4615,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
	Participation de la Ville de Louvigny (salle, restauration, hébergement, frais de personnel...)	2595,00 €
	Subvention sollicitée auprès de Normandie Livre et Lecture : Ateliers de Fred Coconut	605,00€
	Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental : Atelier pop-up	540,00 €
	Subvention sollicitée auprès de la DRAC Intervention de Séverine Dalla Libera Intervention de Matulu	605,00 € 150,00 €
	Frais de tenue de stands des 2 libraires	120,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4615,00 €</b>

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des collectivités suivantes : DRAC, Conseil Départemental du Calvados, Normandie Livre et Lecture et Caen la mer.

Madame Anne-Françoise Assimingué demande aux élus participants à la mission au Niger de rapporter quelques livres pour illustrer la coopération décentralisée auprès des enfants.

Monsieur Patrick Ledoux rappelle que le spectacle et la journée sont en entrée libre

Adopté à l'unanimité

## VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE LOUVIGNY AU LABEL TERRITOIRE COMMERCE ÉQUITABLE

Monsieur Emmanuel Lesouef, conseiller municipal référent de la campagne de labélisation au territoire de commerce équitable, présente aux membres du conseil municipal le dossier de candidature de la commune.

Le commerce équitable a été défini en 2001 comme "un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud". Cette définition, proposée par un collectif international, est celle retenue par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement international.

Favorisant le développement et l'autonomie de producteurs des pays en voie de développement ainsi que des producteurs locaux vendant en circuits courts, le commerce équitable exerce un impact positif en matière économique, sociale et environnementale. En France, il affiche un marché en pleine croissance (+72% sur la période 2012-2015) avec plus de 663 millions d'euros de ventes réalisées en 2015 en commerce Sud-Nord et Nord-Nord. La notoriété grandissante du commerce équitable atteste d'une forte appropriation par la société civile de ses enjeux et de ses valeurs et tend à prouver que son développement ne peut se dissocier d'une réflexion globale réunissant tous les acteurs impliqués.

Initiée par un collectif d'acteurs de la promotion du commerce équitable (Plateforme du commerce équitable, Max Havelaar France, Artisans du monde), la campagne "Territoire de Commerce Équitable" est la déclinaison française de la campagne "Fairtradetowns in Europe" qui a débuté en Grande-Bretagne en 2000. Cette campagne a pour objectif d'associer collectivités locales, acteurs locaux, privés ou publics, dans une démarche de valorisation et de promotion du commerce équitable à l'échelle d'un territoire. Cette démarche reflète les récents mouvements d'engagement citoyen, où les citoyens-consommateurs trouvent une forme d'action politique par leurs choix de consommation responsable, éthique et respectueuse de l'environnement. La campagne a très vite mobilisé les citoyens et éveillé l'intérêt des élus. Près de 600 collectivités britanniques sont depuis devenues des "FairtradeTown". Le mouvement s'est étendu à toute l'Europe puis à l'international. Aujourd'hui, plus de 1500 collectivités sont engagées dans le monde, dans 24 pays.

Il est proposé que la commune s'engage dans cette campagne et rejoigne les 29 collectivités françaises déjà labellisées, l'obtention du label s'inscrivant pleinement dans la politique de la commune en matière d'Économie Sociale et Solidaire. Cette labellisation permettrait à la commune d'avoir accès à un réseau de collectivités engagées dans le domaine et de bénéficier de leur retour d'expérience (échange de savoir-faire). La valorisation de l'obtention de ce label par des actions de communication contribuerait à l'attractivité et au rayonnement de la commune et s'inscrirait dans une stratégie plus globale de communication de la démarche sur son territoire. Ce label serait un signal fort auprès des citoyens et des entrepreneurs en mettant en avant le dynamisme de la commune et pourrait inciter ces acteurs à s'engager dans cette démarche.

Pour devenir un "Territoire de Commerce Équitable", 5 objectifs sont à atteindre :

1. Voter une délibération en ce sens et acheter des produits issus du commerce équitable,
2. Contribuer à développer l'offre de produits équitables,
3. Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à acheter des produits du commerce équitable,
4. Communiquer sur les réalisations et sensibiliser sur les enjeux du commerce équitable,
5. Créer un comité de pilotage local pour le commerce équitable, lieux d'échanges et de propositions sur la campagne.

Au vu de ce qui précède,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'engagement de principe dans la démarche "Territoire de Commerce Équitable", ladite démarche impliquant que la commune :

- Initie la mise en œuvre, sur son territoire, des 5 objectifs mentionnés ci-dessus,
- Participe aux manifestations organisées dans le cadre de la campagne "Territoire de Commerce Équitable",
- Informe les organisateurs de la campagne, des actions qu'elle mène sur son territoire.

Pièce jointe numérique : dossier de première candidature au label territoire de commerce équitable.

Monsieur Patrick Ledoux souhaite qu'il n'y ait pas de retour en arrière dans la démarche de la part de la commune dans ses achats.

Monsieur Patrick Ledoux souhaite que les associations et les entreprises soient associées dans la démarche.

Monsieur Pascal Jouin demande si des critères de commerce équitable peuvent être inclus dans les marchés publics. Monsieur Emmanuel Lesouef répond que c'est autorisé depuis la Loi Hamon.

Monsieur Patrick Ledoux souhaite associer le CCAS pour le colis de Noël et le repas des anciens.

Monsieur Emmanuel Lesouef précise que le circuit court fait partie des relations nord/nord du commerce équitable et que le SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Restauration Scolaire de l'Odon) travaille à l'augmentation de sa part d'achats en circuit court.

Monsieur Jacques Chapelière souligne l'effet d'incitation auprès des autres institutions tel caen la mer

Adopté à l'unanimité

#### **MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE LOUVIGNY**

Madame Edith Hamel, maire-adjointe aux affaires sociales propose aux membres du conseil municipal de modifier l'article 22 et l'article 23 conformément aux dispositions prescrites par le service public de l'état à la rubrique famille afin de clarifier l'article vis-à-vis des administrés.

ARTICLE 22 ACTUEL : une concession peut-être consentie aux personnes :

- décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile,
- domiciliées dans la commune quel que soit leur lieu de décès.

Modifications proposées ARTICLE 22 : Une concession peut-être consentie aux personnes dans les cimetières communaux si :

- le défunt habitait la commune au moment du décès,
- le défunt est décédé sur la commune,
- le défunt habitait la commune de son vivant
- le caveau de famille est situé sur la commune,
- si le défunt résidait à l'étranger, il peut être inhumé dans le cimetière de la commune dans laquelle il est inscrit sur la liste électorale, même s'il n'y possède pas de sépulture de famille.

ACTUEL ARTICLE 23 : L'octroi d'une concession, de son renouvellement ou de sa conservation est subordonné au règlement préalable de son prix conformément aux tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal. Aucune concession ne sera accordée d'avance pour le columbarium.

Modifications proposées ARTICLE 23 : L'octroi d'une concession, de son renouvellement ou de sa conservation est subordonné au règlement préalable de son prix conformément aux tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal. Aucune concession ne sera accordée d'avance pour le columbarium. Une concession ne peut-être consentie du vivant des personnes.

Messieurs Heni Peyronie et Pascal Jouin se questionnent sur le fait de ne plus consentir de concession du vivant des personnes pour libérer les familles en deuil des choix du lieu de la concession. Monsieur Patrick Ledoux répond que les pompes funèbres peuvent soulager les familles des démarches même si il y a cout financier.

Monsieur Patrick Ledoux rappelle que la plupart des communes en 1<sup>ère</sup> couronne de la communauté urbaine n'autorisent plus l'achat de concession du vivant pour gérer au mieux l'espace des cimetières et ne pas avoir un cimetière complet avec de nombreuses places de concession en attente.

Adopté à l'unanimité moins une abstention et un vote contre

## **APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ELUS AU RESEAU JEUNESSE CAEN LA MER**

Monsieur Patrick Ledoux, maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal la charte d'engagement au réseau jeunesse caen la mer

### **Préambule**

A la suite des assises de la Jeunesse de novembre 2014, Le Réseau Jeunesse a été créé dans une volonté de coopération, de partage et de mutualisation entre les communes du territoire Caennais sur les enjeux de la jeunesse de la Communauté Urbaine. Les objectifs du Réseau Jeunesse sont :

- Se connaître et partager ses expériences
- Favoriser un meilleur échange d'informations
- Renforcer la solidarité entre les collectivités
- Encourager la diversité de projets destinés aux jeunes

Officialisé auprès de la Conférence des Maires de la Communauté Urbaine le 18 octobre 2016, le Réseau Jeunesse compte 38 communes adhérentes sur la base de la libre adhésion, sans formalisme quel que soit la taille de la commune, de son organisation et de l'importance de son offre enfance jeunesse.

La charte permet d'établir un fonctionnement commun entre les élus dans un principe d'amélioration et d'organisation efficiente. Chaque commune contribue au Réseau Jeunesse à la hauteur de ses moyens.

### **1. Fonctionnement du Réseau**

- Des rencontres

- ✓ Les élus se réunissent une fois par trimestre en réunion plénière. Le lieu et la date sont définis à la fin de la réunion ;
- ✓ La convocation pour les réunions sont envoyées par le binôme élu de la ville hôte et technicien référent. Ne sont invités pour les réunions, que les élus de chaque commune (ou un élu suppléant), les techniciens référents des plateaux ainsi qu'un représentant technicien de la DDCS ;
- ✓ Les réunions abordent les enjeux d'une politique jeunesse sur la Communauté Urbaine pour en faire découler des actions et des projets ;
- ✓ Le compte-rendu de la réunion est établi par l'élue hôte en lien avec le technicien référent ;
- ✓ Des commissions peuvent être mises en place abordant des thématiques précises en lien avec les problématiques de territoire. Les thématiques sont définies lors des réunions d'élus. Ces commissions sont composées d'élus et de techniciens en groupe restreints de 1 à 3 élus et 1 à 3 techniciens.
  - La communication
- ✓ Une fois par an, une présentation des avancées du Réseau Jeunesse se fera auprès des maires de la Communauté Urbaine.
- ✓ Des outils de communication sont existants : Plaquettes, mailing... Des outils supplémentaires étayeront le lien entre les élus. Ces outils seront gérés par les techniciens référents.

## 2. Organisation et référence élus

La carte des communes du Réseau Jeunesse est découpée en 3 plateaux liés à un référent élu :

- ❖ **Plateau Ouest** – Elue de référence Mme LEULIER (Verson) dont la commune de Louvigny fait partie
- ❖ **Plateau Plaine Sud** – Elu de référence M.QUELLIER (Ifs)
- ❖ **Plateau Mer** – Elu de référence M.LATHIERE (Hérouville Saint Clair)

Fréquence des réunions :

- Des réunions par plateau sont organisées avec l'élue de référence ;
- Des réunions plénières sont organisées tous les trimestres.

## 3. L'engagement

La commune s'engage à participer à la vie du Réseau Jeunesse. Elle est libre de se désengager à tout moment.

Après en avoir délibéré, Monsieur Patrick Ledoux demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la charte d'engagement au réseau jeunesse.

Adopté à l'unanimité

## **CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS POUR LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2019 DE LA POPULATION**

Lors du Conseil Municipal du 04 juin 2018, Mme Edith Hamel a été désignée comme coordonnateur communal élu et Mme Gwenola Goujon comme coordonnateur communal agent.

Les formations et tournées de reconnaissance débuteront à partir du 07 janvier 2019.

La campagne de recensement des habitants de la commune de Louvigny se déroulera du 18 janvier au 17 février 2019 inclus.

Mme Edith Hamel, coordonnateur communal élu, informe le Conseil Municipal que pour le bon déroulement des opérations de recensement, il faut recruter des agents recenseurs.

La commune est découpée en 7 districts, il faut créer 7 postes d'agents recenseurs.

Adopté à l'unanimité

## **CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR EXERCER LES MISSIONS DE SERVICE POSTAL COMMUNAL DE JANVIER A AVRIL 2019**

Mme Chantal Blanchetière, Maire adjoint aux finances et au personnel demande aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet pour exercer les missions postales de janvier à avril 2019 dans les locaux actuels de la poste.

L'agent exercera les missions postales aux horaires actuels (équivalent à un poste à 80%) et au lieu actuel du bureau de la poste, place François Mitterrand.

Une fois que les travaux de restructuration de la mairie avec mise en accessibilité seront terminés, les missions de l'agence postale communale seront exercées par l'agent d'accueil de la mairie.

Adopté à l'unanimité

## **AVIS SUR LE PROJET D'ALLONGEMENT DE LA PISTE DE L'AEROPORT DE CAEN CARPIQUET**

La communauté urbaine de Caen la mer à laquelle la commune de Louvigny appartient a engagé un projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Caen-Carpiquet portant la piste actuelle de 1 900 à 2 250 mètres à échéance 2022.

Une concertation publique sur ce projet qui nécessite le dévoiement de la route départementale 9 est mise en place du lundi 19 novembre au lundi 31 décembre 2018 inclus. Durant cette période, le public pourra s'exprimer :

- Au travers de deux réunions publiques le mardi 4 décembre 2018 à 19 h à l'espace Robert Giard à Carpiquet et le mercredi 12 décembre 2018 à 19 h à la salle de la Londe à Saint Manvieu Norrey

- Sur le registre dématérialisé mis en ligne : [www.registre-dematerialise.fr/969](http://www.registre-dematerialise.fr/969)
- Sur le registre papier au siège de la communauté urbaine de Caen la mer, à la mairie de Carpiquet et à la mairie de Saint Manvieu Norrey

Le département du Calvados porte le projet de dévoiement de la RD9 pour 2 millions d'euros et la communauté urbaine de Caen la mer l'allongement de la piste pour 8,5 millions d'euros mettant en avant la sécurisation et le renforcement de l'attractivité de l'aéroport. Pourtant, la sécurisation du site ne nécessite nullement un allongement et un doublement du nombre de passagers sachant qu'en 2011 la communauté d'agglomération de Caen la mer a déjà réalisé et financé 7 millions d'euros des opérations de surfacage et de sécurité. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie exploitant concessionnaire et Caen la mer font valoir un équilibre financier de l'exploitation de l'aéroport, mais ceci sans tenir compte de ces lourds investissements qui restent totalement à la charge de la collectivité.

Sur l'aspect « aménagement du territoire » et de la bonne utilisation des dépenses publiques, pourquoi chaque métropole, chaque agglomération – Cherbourg, Le Havre, Deauville, Rouen et Caen maintient-elle son aéroport favorisant ainsi la concurrence alimentée par des millions d'euros de subventions et/ou d'investissements malgré l'association régionale des aéroports normands regroupant 4 des 5 aéroports ? Pourquoi avoir abandonné l'idée de voir Deauville Saint Gatien devenir l'unique aéroport normand en favorisant les transports collectifs entre ces cinq agglomérations et cet aéroport idéalement situé au cœur de la région, disposant déjà d'une piste de 2 500 m et offrant des liaisons régulières et directes avec de grandes capitales européennes ?

Sur l'aspect environnemental et de santé publique, la zone d'approche et de décollage de l'aéroport de Caen Carpiquet impacte quotidiennement et plusieurs fois par jours et de plus en plus régulièrement un bassin de population de plus de 40 000 personnes d'autant plus que le couloir aérien de la zone d'approche n'est pas respectée : quid du bruit alors que la communauté urbaine est dotée, comme la loi l'impose à toute les agglomérations de plus de 100 000 habitants d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ? quid de la pollution et de l'impact environnemental et du changement climatique alors que le projet n'a jamais été abordé en commission environnement de Caen la mer malgré une demande faite publiquement au conseil communautaire de Caen la mer le 5 février 2015 ? l'étude d'impact obligatoire tiendra-t-elle compte de la concertation ? Son bilan sera-t-il rendu public et joint au dossier mis à l'enquête ? La notion d'évitement reste-t-elle une option envisageable comme le prévoit la réglementation dans le cadre de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ? Alors qu'on sensibilise les communes sur la nécessité de ne pas consommer de terres agricoles, des terres très fertiles vont être retirées de l'exploitation agricole.

Pour toutes ces raisons et pour toutes ces questions sans réponse, dans le cadre de la concertation préalable, le conseil municipal de Louvigny s'oppose à l'allongement de la piste de l'aéroport de Caen Carpiquet.

Adopté à l'unanimité

***Sur ce sujet, un extrait d'un article du point du 17 03 16***

[https://www.lepoint.fr/societe/pourquoi-il-y-a-trop-d-aeroports-en-france-17-03-2016-2026028\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/pourquoi-il-y-a-trop-d-aeroports-en-france-17-03-2016-2026028_23.php)

*« ...Un des cas d'école français concerne la Normandie, où se concurrencent les aéroports de Deauville, Rouen, Le Havre et Caen se disputant moins de deux millions d'habitants. Ainsi, si chacun des aéroports veut une desserte quotidienne vers Lyon, l'exploitation de ces lignes demande quatre avions de moins de vingt sièges, chacun vendu au tarif prohibitif de 400 euros, alors que ces coûts peuvent être divisés*

*par deux avec un seul vol mais assuré par un appareil de 100 places. Le même dilemme concerne Nîmes, Béziers et Avignon, qui peinent à survivre dans l'ombre de Montpellier; voire de Marseille. Annecy, Chambéry, Grenoble sont trop près de Lyon comme l'est Saint-Étienne à l'ouest du Rhône. Limoges, Brive et Périgueux se marchent aussi sur les pistes. Les synergies entre aéroports d'une même région sont difficiles à mettre en place... »*

## **SOLLICITATION DE L'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) POUR LE PORTAGE FINANCIER DES PARCELLES ZK 206 ET 207 POUR PARTIE**

Madame Anne-Marie Lamy, conseillère municipale présente aux membres du conseil municipal la demande de portage financier auprès de l'EPFN pour l'achat des parcelles ZK 206 et 207 pour partie.

La commune de Louvigny, du fait de sa situation dans la couronne de l'agglomération caennaise, a vocation à renforcer sa dynamique de construction à vocation « habitat » et « économique ».

Pour ce faire, aux termes d'un arrêté en date du 3 août 2015, elle a obtenu du Préfet du Calvados, la création d'une Zone d'Aménagement Différée sur les terrains bénéficiant d'un fort potentiel du fait de leur localisation et de leur desserte et susceptibles de recevoir une opération d'aménagement, à savoir :

- un secteur dit « entrée de ville » d'une contenance totale de 7,70 ha
- un secteur dit « Hameau du Mesnil » d'une contenance de 4,16 ha

L'ensemble est destiné à la création de 210 logements d'ici 2025, et d'espaces à vocation économique

La commune de Louvigny a été désignée dans l'arrêté préfectoral, comme titulaire du droit de préemption dans la zone ainsi délimitée.

C'est dans ce cadre que nous avons été notifiés en mairie le 2 octobre 2018, de deux déclarations d'intention d'aliéner portant sur des parts sociales de la SCI Bambou, laquelle est propriétaire des parcelles cadastrées ZK206 et 207, situées dans le périmètre de la ZAD, à proximité immédiate de la jardinerie « les Pépinières de Bavent ».

L'acquisition de parts sociales étant exclue, des négociations ont été engagées avec l'actuel propriétaire pour tenter de trouver un accord.

Aujourd'hui, la commune a proposé une acquisition amiable de la fraction des terrains indispensable à ses projets d'aménagement.

L'emprise aux dépens de la parcelle ZK 206 serait de l'ordre de 1.400 m<sup>2</sup> et celle aux dépens de la ZK 207, de l'ordre de 9.625m<sup>2</sup> (plan joint). La surface exacte sera connue après arpentage de la division des deux parcelles amputées.

Le service des domaines a été sollicité pour évaluer l'ensemble des biens en cause et la commune n'ira pas outre cet avis.

**Avant même de connaître le résultat de ces négociations, la commune de Louvigny sollicite le portage de cette acquisition foncière par l'EPF de Normandie.**

La situation de ces deux parcelles est éminemment stratégique pour la suite de l'opération d'aménagement projetée puisqu'elles se trouvent en limite de la zone d'activité actuelle. Il est donc essentiel que la commune saisisse l'opportunité de cette aliénation pour en avoir la maîtrise.

Deux recours ont été intentés par l'un des propriétaires concernés par la ZAD, retardant la phase opérationnelle de cet aménagement de deux ans. Ils sont aujourd'hui purgés et les parcelles ZK 206 et 207

seront les premières d'une réserve foncière à constituer.

Dans un second temps, la commune de Louvigny sollicitera l'EPF de Normandie pour lui déléguer le droit de préemption de la commune sur l'ensemble de ces acquisitions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la demande de portage pour l'acquisition pour partie des parcelles ZK 206 et 207.

Adopté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'autorité environnementale de la DREAL a été saisie par caen la mer de la modification du PLU de la commune de Louvigny

La séance est levée à 21h30